



Les travaux dans les zones naturelles sont réalisés pendant la saison automne-hiver. Si vous êtes intéressé à venir dans la Grande Cariçaie, vous devez avoir une bonne condition physique et aimer travailler dehors par tous les temps. Avoir un métier en lien avec ce travail est un atout mais n'est pas indispensable.

Travail à effectuer :

- débroussailllements manuels de clairières ou de lisières forestières, entretien de chemins, de postes ou sentiers d'observations, remise en état de zones parcourues par les machines de chantier
- revitalisation de biotopes ou création de gouilles
- travaux sur des berges de ruisseaux
- pose de structures destinées à des études scientifiques (ex. barrières d'interception pour les batraciens)

Connaissances de base exigées pour ce cahier des charges : aptitude au travail manuel à l'extérieur, intérêt pour la protection de la nature, permis de conduire voiture.

Durée minimale d'une affectation : 1 mois.

N° d'établissement d'affectation : 10141

N° du cahier des charges : 54169

Dernière modification: 17 avril 2018